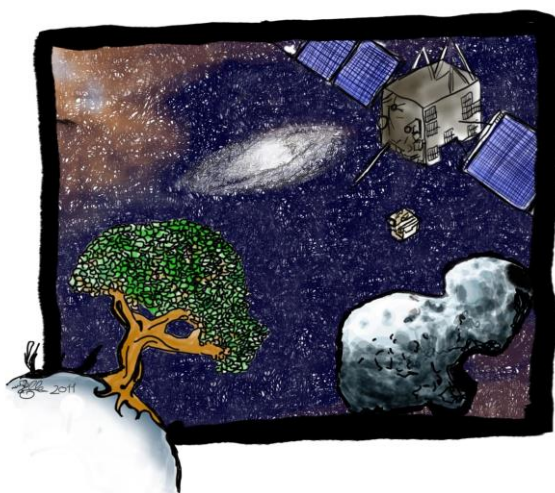


APPEL A PROJETS DIM ACAV+ – ANNEE 2018

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Les dossiers de candidature « **Manifestations Grand Public** » devront être envoyés à l'adresse dim.acav@obspm.fr avant le dimanche 10 février 2019 minuit.



Sommaire :

- Page n°2 : Présentation du dispositif DIM
- Page n°3 : Spécificités des manifestations publiques
- Page n°4 : Critères d'éligibilité du projet

Préambule :

L'un des objectifs du DIM ACAV+ est de fédérer les équipes du domaine en Île-de-France. Les **proposants** doivent par conséquent proposer des **projets conduits en collaboration** entre plusieurs équipes et/ou des industries franciliennes.

Suite aux recommandations de la Région Ile-de-France et du HCS, nous encourageons les femmes porteuses de projet à déposer des propositions.



Présentation du dispositif DIM

Dispositif phare de politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

13 Domaines d'Intérêt Majeur ont été labellisés pour la période 2017-2020. De plus amples informations sur les DIM sont disponibles sur le site internet de la Région Île-de-France :

<https://www.iledefrance.fr/aides-services/appel-a-projets-2017-2020-domaines-d-interet-majeur-franciliens-dim>

Le dispositif Régional « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » vise à :

- structurer des réseaux d'acteurs autour de thématiques identifiées comme d'intérêt majeur pour l'Île-de-France et la recherche francilienne ;
- améliorer la visibilité de l'Île-de-France sur la scène internationale ;
- renforcer les liens entre la recherche et le développement économique en favorisant le transfert de technologie et l'innovation

Les appels à projets émis par le DIM ACAV+ sont publiés le lundi 7 janvier 2019.

Un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM. Tout double dépôt entraînera l'inéligibilité automatique du projet.

Le réseau ACAV+ coordonne la sélection du programme scientifique du DIM Astrophysique et Conditions d'Apparition de la Vie+ qui sera proposé au financement de la Région Île-de-France.



Spécificités des manifestations publiques

L'Astrophysique est la science universelle par excellence. C'est un formidable moyen de rassembler les hommes et les femmes autour d'un intérêt commun pour l'Univers qui nous entoure et de la fascination qu'il engendre. Elle suscite la curiosité du public comme en témoignent le succès des manifestations organisées par les instituts franciliens, les demandes de rencontres avec la jeunesse à l'école, dans les collèges, dans les lycées. Elle est un vecteur fort de l'enseignement des sciences à l'université par son pouvoir attractif sur les étudiants.

- Rentrent dans cette catégorie, les manifestations publiques qui contribuent à la **diffusion des connaissances**, au rayonnement de la recherche francilienne auprès du public et au dialogue science/société.
- Les bénéficiaires de l'aide peuvent être des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur, tout organisme privé ou parapublic de formation et de recherche à but non lucratif (grandes écoles, fondations ou associations, sociétés savantes, organisations internationales, autres...), ainsi que des instituts de recherche ou des organismes franciliens.
- 100% du coût de la manifestation peut être pris en charge. Cependant, les **co-financements sont vivement encouragés**. Le DIM ACAV+ pourra choisir, lors de l'évaluation des projets, de définir un taux maximal de participation pour ce type d'appel à projet.
- L'appel à proposition porte sur différentes formes de manifestations publiques visant à toucher le plus grand nombre :
 - o séries de conférences grand public ;
 - o manifestations et création de ressources pédagogiques à destination de publics scolaires ;
 - o débats à propos de questions posées par l'astrophysique moderne ;
 - o manifestations ou expositions en un lieu fixe ;
 - o manifestations ou expositions itinérantes ;
 - o manifestations en parallèle ou dans le cadre d'événements existants.
- Les dépenses éligibles sont :
 - o la location de salles et les prestations associées ;
 - o les frais de restauration ;
 - o les déplacements des intervenants ;
 - o l'édition de documents (impression) ;
 - o création/diffusion de supports de communication (graphisme, publipostage...) ;
 - o réalisation de maquettes pédagogiques.



Critères d'éligibilité du projet

Critère n°1 : La manifestation publique doit concerner les thèmes du DIM ACAV+

- Cosmologie et évolution de l'Univers
- Phénomènes ultra-énergétiques dans l'Univers
- Astrophysique des ondes gravitationnelles et des particules
- Formation et évolution stellaire
- Exoplanètes et formation des systèmes planétaires
- Exploration du système solaire
- Météorologie de l'espace, risques spatiaux
- Cosmochimie
- Milieu interstellaire
- Conditions d'apparition de la vie.

Critère n°2 : La manifestation doit se dérouler en Île-de-France, entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 décembre 2020.

Critère n°3 : qualité pédagogique, critères de choix des intervenants, l'impact anticipé auprès du public et la stratégie mise en place pour faire connaître la manifestation.

Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent à remettre un court rapport d'activité dans le mois suivant la manifestation.

Pour toute question relative au dépôt d'un projet, contacter dim.acav@obspm.fr.